
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Amédée Le Marinel, capitaine au 1^{er} régiment des chasseurs à pied.

MESSIEURS,

Le sieur Amédée Le Marinel a vu le jour à Saint-Lo (France), le 1^{er} juillet 1806. Lorsque la révolution de juillet éclata dans sa patrie, il était premier commis chez un négociant de Paris; il prit les armes et combattit dans les rangs du peuple.

Doué d'un goût prononcé pour l'art militaire, il se rendit en Belgique et y prit du service en qualité de volontaire au corps franc, le 1^{er} octobre 1830; quinze jours après il fut promu au grade de sous-lieutenant de ce corps, et le 26 janvier 1831, il fut attaché comme lieutenant à l'état-major du général Vanden Brouk.

Revêtu successivement d'autres grades, il obtint, le 15 juin 1838, celui de capitaine de 2^e classe, et passa, le 22 du même mois, en cette qualité, au 1^{er} régiment des chasseurs à pied.

Les services militaires du pétitionnaire ne sont pas les seuls liens qui l'attachent à la Belgique, il a épousé, en 1835, une belge appartenant à une famille honorable, et qui l'a rendu père de deux enfants nés sur le sol belge.

Les renseignements obtenus présentent le sieur Le Marinel comme un homme d'une conduite irréprochable, et digne d'obtenir la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.